
**Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le jeudi 19 avril 2018 à 18 h
1800, boulevard Saint-Joseph**

PRÉSENCES :

Madame Maja Vodanovic, mairesse d'arrondissement
Madame Micheline Rouleau, conseillère de ville
Madame Michèle Flannery, conseillère d'arrondissement
Madame Julie-Pascale Provost, conseillère d'arrondissement
Monsieur Younes Boukala, conseiller d'arrondissement

AUTRES PRÉSENCES :

Monsieur Martin Savard, directeur d'arrondissement
Monsieur Mathieu Legault, secrétaire d'arrondissement
Monsieur Michel Séguin, directeur d'arrondissement adjoint, responsable du développement du territoire et des services administratifs

CA18 19 0119

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Younes Boukala

appuyé par Michèle Flannery

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement de Lachine du 19 avril 2018, tel que soumis.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

10.01

Présentation de l'historique du dossier relatif à la demande de démolition de l'immeuble situé au 5040, boulevard Saint-Joseph

Monsieur Michel Séguin, directeur d'arrondissement adjoint, responsable du développement du territoire et des services administratifs, procède à la présentation du dossier.

10.02

Période de questions et commentaires du public sur la demande de démolition de l'immeuble situé au 5040, boulevard Saint-Joseph

Les personnes suivantes ont adressé des questions ou des commentaires aux membres du conseil :

- M. Jean Lavigne
- Mme Chantal Gagné
- Mme Johanne Palladino
- M. Fernando Palladino

10.03

À 19 h 15, la mairesse d'arrondissement suspend la séance.

À 19 h 25, le conseil reprend ses travaux.

CA18 19 0120

Appel de la décision du Comité d'étude des demandes de permis de démolition autorisant la démolition du bâtiment situé au 5040, boulevard Saint-Joseph

ATTENDU QUE les propriétaires ont soumis une demande de permis de démolition pour le bâtiment situé au 5040, boulevard Saint-Joseph (demande de permis numéro 2018-3120);

ATTENDU QU'UN avis public est paru dans le journal Le Messenger Lachine & Dorval le 1^{er} mars 2018, qu'un avis public a été affiché sur le bâtiment visé et que le Comité d'étude des demandes de permis de démolition a tenu une séance publique le 14 mars 2018, à 17 heures, offrant à toute personne intéressée l'opportunité d'être entendue;

ATTENDU QUE la demande de permis de démolition a été évaluée en fonction des critères prévus par la réglementation sur les démolitions, soit principalement la valeur patrimoniale, l'état du bâtiment et l'utilisation projetée du sol dégagé;

ATTENDU QUE trois oppositions écrites ont été signifiées au secrétaire d'arrondissement dans les délais prescrits;

ATTENDU QUE le bâtiment d'origine a été agrandi de nombreuses fois et que la quasi totalité de ses éléments ont été remplacés ou modifiés;

ATTENDU QUE le bâtiment ne possède pas de valeur patrimoniale;

ATTENDU QUE la décision du Comité d'étude des demandes de permis de démolition rendue le 14 mars 2018 accorde, sous conditions, le permis de démolition de l'immeuble;

ATTENDU QUE l'arrondissement a reçu une demande d'appel à l'intérieur du délai prévu par la loi;

ATTENDU que le conseil d'arrondissement doit prendre une décision sur la demande d'appel conformément à l'article 5.11 du Règlement numéro RCA02-19003 régissant la démolition des immeubles;

Il est proposé par Michèle Flannery

appuyé par Julie-Pascale Provost

De confirmer la décision prise par le Comité d'étude des demandes de permis de démolition de l'arrondissement de Lachine, lors de sa séance du 14 mars 2018, relativement au bâtiment situé au 5040, boulevard Saint-Joseph.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

47.01 1186470023

Période de questions des membres du conseil

70.01

Période de questions du public

La personne suivante a adressé un commentaire aux membres du conseil :

- M. Richard Cabana

70.02

Et la séance est levée à 19 h 33.

Maja Vodanovic
Mairesse d'arrondissement

Mathieu Legault
Secrétaire d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 14 mai 2018.

La version officielle de ce procès-verbal peut être consultée au 1800, boul. Saint-Joseph, durant les heures normales d'ouverture.